Programme de formation

LES TRANSMISSIONS CIBLEES ORALES ET ECRITES

Mise à jour 04/2025

Réf CR17A

Les transmissions ciblées, qu'elles soient orales ou écrites, sont essentielles pour garantir la continuité, la sécurité et la qualité des soins. Cette formation vise à harmoniser les pratiques au sein des équipes soignantes afin de prévenir les pertes d'information et de renforcer la communication professionnelle entre les acteurs du soin. Elle apportera aux professionnels une méthodologie claire, applicable immédiatement sur le terrain, tout en favorisant une meilleure traçabilité et un raisonnement clinique structuré. Les participants développeront des compétences directement transposables dans leur quotidien, contribuant ainsi à l'amélioration globale du parcours patient.

Compétence(s) visée(s)

- ❖ Rédiger des transmissions ciblées claires, structurées et conformes aux recommandations professionnelles.
- ❖ Transmettre oralement des informations de manière synthétique, rigoureuse et pertinente dans un contexte de soins.
- ❖ Sécuriser le parcours de soin du patient par l'amélioration de la qualité de ses transmissions orales ou écrites.

Objectifs de la formation

- ☞ Identifier les enjeux des transmissions ciblées dans la qualité et la sécurisation des soins.
- ☞ Connaitre le fonctionnement, les principes et la structure d'une transmission ciblée.
- ☞ Rédiger une transmission ciblée efficace et conforme aux recommandations professionnelles.
- ☞ Préparer et réaliser une transmission orale concise, structurée et argumentée, respectant un temps limité et une logique clinique.
- ☞ S'assurer de la bonne compréhension de la transmission orale.
- ☞ Mobiliser un raisonnement clinique pour fiabiliser les échanges interprofessionnels, en s'appuyant sur une démarche trifocale (patient, situation, contexte de soin).

Contenu

1. La définition et les enjeux des transmissions ciblées

- La fonction des transmissions ciblées dans la continuité et la qualité des soins (source : HAS, 2020).
- Les différents types de transmissions
- Les enjeux réglementaires (HAS, droits du patient, responsabilité professionnelle).
- Les impacts d'une mauvaise transmission sur le parcours de soin.

2. La structure d'une transmission ciblée

- La présentation du modèle C-D-A-R : Constat, Données, Actions, Résultats (source : Vidal C.).
- La présentation du modèle F-D-A-R : Focus, Données, Actions, Résultats.
- La cohérence entre données cliniques et actions engagées.
- Les critères de lisibilité : clarté, objectivité, chronologie.
- Exercices pratiques.

3. La rédaction d'une transmission ciblée

- Les bonnes pratiques rédactionnelles : concision, neutralité, rigueur terminologique.
- Les erreurs fréquentes à éviter : formulations vagues, jugements subjectifs, oublis de faits cliniques observables, confusion entre observation et interprétation.
- L'importance de la chronologie et de la logique clinique dans l'enchaînement des faits.

4. Mise en pratique

- L'analyse critique de transmissions réelles anonymisées.
- La rédaction individuelle de transmissions à partir de cas cliniques simulés.
- La mise en commun et le feedback collectif structuré.

5. La posture professionnelle en transmission orale

- La prise de parole comme acte de soin : responsabilité, clarté, confidentialité.
- Le rôle de l'écoute active et de la reformulation dans la transmission.
- La communication assertive dans le contexte d'équipe.

6. L'intégration de l'outil SAED dans la structuration de la prise de parole

- Présentation du modèle SAED (Situation, Antécédents, Évaluation, Demande) (HAS-2014) : contexte d'utilisation, objectifs, méthodologie.
- L'élaboration d'une transmission orale à partir d'une situation clinique : tri, priorisation, synthèse et la gestion du temps.
- L'adaptation au destinataire (collègue, cadre, médecin).
- La macrocible avec la méthode MTVED.
- Mise en pratique à travers des jeux de rôle et analyse d'incidents liés à une mauvaise réception ou interprétation des transmissions.

7. Le raisonnement clinique trifocal

- L'analyse intégrée patient / contexte / action : comment articuler la clinique avec l'observation.
- L'impact du raisonnement clinique sur la pertinence des transmissions.
- Exemples de raisonnement partagé en équipe pluridisciplinaire.

8. Mises en situation

- Jeux de rôle/Simulation
- Cas concrets issus du vécu des participants.

Dispositif de suivi de l'exécution et d'évaluation des résultats de la formation

Avant
- Questionnaire de positionnement
- Tour de table de recueil des attentes

Pendant
- Evaluations formatives régulières par le formateur
- Evaluation sommative des connaissances à chaud
- Evaluation sommative de la qualité de la formation à chaud
- Délivrance d'un certificat de réalisation de la formation

Après
- Bilan téléphonique avec le client
- Bilan téléphonique avec le formateur
- Evaluation du transfert des acquis et mesure d'impact (de 1 à 3 mois)

Public
Infirmiers et aides-soignants

Pré-requis
Être professionnel de santé, Maîtriser le français écrit et oral dans le domaine professionnel concerné.

Durée
2 jours, soit 14 h (en présentiel)

Formateur(trice) pressenti(e)
Formateur/trice spécialisée en transmissions ciblées

Nombre de participants (intra)
De 2 à 10 personnes

Matériel nécessaire
Accès au logiciel utilisé par la structure pour les transmissions, Vidéoprojecteur et ordinateur

Moyens et méthodes pédagogiques et techniques :
- Apports théoriques et pratiques en pédagogie active
- Analyse de pratiques sur cas réels
- Exercices pratiques.
- Jeux de rôles.
- Mise à disposition d'un espace extranet individuel
- Diaporama + fiches pratiques (transmis aux participants dans leur espace extranet)

Modalités et délai d'accès
De 2 à 6 mois en moyenne (nous contacter)

TARIF
Nous contacter pour obtenir un devis personnalisé

Besoin d'un conseil ? d'une information ? d'un devis ?
Vous êtes en situation de handicap ?
Contactez-nous

06.09.08.02.20
contact@cjformation.com
www.cjformation.com

Carine ANCIAUX
Présidente, Référente handicap
Référente pédagogique et numérique
Aurélie Fauchet et Claire Royer
Assistantes administratives

CJFORMATION

« Le code de la propriété intellectuelle dispose que toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause, est illicite (article L.122-4). Cette représentation ou reproduction par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle ».